
INFOLETTRE – JANVIER 2021

SERVICES MUNICIPAUX - COVID-19

Bureau municipal et service de l'urbanisme : Le personnel sera disponible par téléphone ou par courriel du lundi au jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h00. Si vous avez des documents à nous laisser, vous pouvez les déposer dans la fente de la boîte postale située sur le perron de l'édifice Jeanne-d'Arc.

Pour toutes urgences concernant les réseaux d'égouts ou d'aqueduc, communiquez avec la ligne d'urgence au 819-773-0539.

Bibliothèque : Retour à un système de prêt sans contact, veuillez réserver vos documents par courriel ou par téléphone.

Consultez les divers médias pour suivre les développements en lien avec cette pandémie.

La direction générale

ENVOI DES COMPTES DE TAXES 2021

La taxation 2021 est officiellement à la poste.

Le bureau municipal étant fermé jusqu'à nouvel ordre, voici les méthodes de paiements proposées :

1. Chèque par la poste ou à déposer dans la boîte postale à la municipalité (nous avons une boîte sur la galerie extérieure)
2. Virement à finances@papineauville.ca. La réponse doit être Taxes. Inscrire votre nom ou adresse en référence.
3. Paiement en ligne si votre institution bancaire le permet (Desjardins & Banque Nationale). Nous sommes sous Municipalité de Papineauville Taxes.

Il est de votre responsabilité de faire parvenir votre taxation annuelle à votre institution bancaire, lors de la réception de celle-ci.

DÉNEIGEMENT DES ISSUES

Le service de sécurité incendie de Papineauville rappelle à la population quelques conseils en lien avec le déneigement:

- Après chaque chute de neige, déneigez les sorties, balcons, terrasses et fenêtres;
- Assurez-vous que les fenêtres soient déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut nuire à l'évacuation;
- Lorsque vous déneigez, il est important de vous assurer de ne pas enneiger les bornes-fontaines. Un rayon de 1,5 m autour de celles-ci doit être libre de toute obstruction (véhicule récréatif, bateau, abri d'auto temporaire, etc.)

DÉNEIGEMENT

****Petit rappel****

Il est interdit de pousser la neige de votre propriété dans l'emprise des rues. La réglementation en place prévoit des amendes. Merci de votre collaboration.

N'oubliez pas d'en aviser votre déneigeur.

RÈGLES À SUIVRE LORS DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Quand

Mettre les bacs en bordure du chemin à partir de 16h00 la veille de la collecte. Vous devez retirer vos bacs au plus tard à 21h00 la journée même de la collecte.

En hiver

Déneigez et déglacez les bacs de façon à les rendre accessibles. Assurez-vous que vos bacs ne nuisent pas au déneigement de la voie publique. Ils doivent être à la limite de la propriété, dans le stationnement. Il est recommandé de laisser le loquet de votre bac de compost débarrer, voir même, de l'enlever.

Problème lors des collectes

Téléphonez au 819 427-5511 poste 2501

Les bacs contenant des matières refusées ne seront pas ramassés.

En cas de bris d'un contenant par le responsable de la collecte, le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'une unité desservie doit en aviser la municipalité dans les 48 heures suivant la collecte. Les frais liés à la réparation ou au remplacement sont à la charge du responsable de la collecte.



AVIS AUX PÊCHEURS SUR GLACE

Le propriétaire d'une cabane à pêche doit laisser dans un état propre l'espace qu'il occupe sur la glace. De la même façon, les utilisateurs doivent maintenir les zones de pêche propres et exemptes de tout déchet.

À cet effet, l'utilisateur doit évacuer de la glace, chaque jour, ses déchets et doit les déposer dans les contenants prévus à cette fin.

De plus, il est interdit de vider votre toilette portative ou autres contenants utilisés pour vos besoins personnels, sur la glace.

STATIONNEMENT HIVERNAL

Du **15 novembre au 15 avril**, il est strictement interdit de stationner dans les rues de la municipalité entre 00h00 et 7h00.

Cependant, l'interdiction sera plutôt de 3h00 à 7h00 durant les nuits du vendredi et du samedi entre le 15 novembre et le 14 avril.

SKI LA SEIGNEURIE

Ski la Seigneurie : encore une fois cette saison, il sera possible pour les résidents de Papineauville de profiter des pistes de ski du Château Montebello et de Kenauk Nature ainsi que d'un prêt d'équipement à la boutique des sports du Château, tout à fait **gratuitement**. Le projet Ski la Seigneurie, est une initiative de la Corporation des loisirs de Papineau.

Les passes seront disponibles au bureau municipal. Veuillez s.v.p. communiquer vos informations par courriel à l'adresse reception@papineauville.ca ou au 819-427-5511 poste 2501 afin de valider vos informations.

Un rendez-vous sera ensuite pris uniquement pour la récupération des passes, afin de limiter le plus possible les contacts.

Voyez les cartes des pistes sur notre site web: <https://www.papineauville.ca/fr/loisirs-et-culture/activites-de-loisir>

SKI AUX MONTAGNES NOIRES

Les résidents de Papineauville auront accès gratuitement au site du parc des Montagnes Noires de Ripon et ce jusqu'au 15 mars.

Les adeptes de plein-air n'auront qu'à montrer une preuve de résidence au chalet Stéphane Richer. (Permis de conduire, facture de taxes, etc.)

Les résidents auront aussi droit à un rabais de 15% sur toute location d'hébergement (valide du dimanche au jeudi).

Veuillez prendre note que la location d'équipement se fait au tarif régulier

PATINOIRE MUNICIPALE

Il est important de suivre les consignes sanitaires suivantes:

- Capacité maximum de 8 personnes.
- Distance de 2 mètres entre les personnes ne provenant pas de la même adresse.
- Respect du couvre-feu entre 20h et 5h.
- Le port du couvre-visage est recommandé mais pas obligatoire.

CR3A

Le Comité Régional Troisième Âge Papineau (CR3A) a élargi ses services afin de poursuivre sa mission en temps de pandémie : briser l'isolement et la solitude des personnes âgées et favoriser leur bien-être. L'équipe du CR3A tient à faire un message aux aînés et aux proches aidants de la Petite-Nation « Nous sommes là pour vous dans ces temps difficiles ».

Le CR3A continue d'offrir plusieurs services : le prêt d'appareil de sécurité en cas de chute, le rappel de prise de médicaments 365 jours par année, des cliniques d'impôts pour les gens à faible revenu, des appels de courtoisie, des rencontres d'amitié, des formations et conférences virtuelles.

Aussi, il est maintenant possible de participer à des conférences et des formations en direct de votre foyer !

Pour avoir plus d'information au sujet de nos services vous pouvez consulter notre site web www.cr3a.ca ou appeler le CR3A au 819-983-1565.

CONSULTEZ VOTRE CALENDRIER MUNICIPAL, C'EST UN OUTIL INDISPENSABLE. IL EST AUSSI EN LIGNE SUR LE SITE DE VOTRE MUNICIPALITÉ.